

Metz, le 13 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Place d'Armes
BP 11025
57036 METZ

OBJET : Commune de Metz – Construction d'un pôle gymnastique - Porter à connaissance EP –
Affichage en Mairie
RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00115
P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux pluviales» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par vos services concernant la construction d'un pôle gymnastique sur votre commune, est recevable.

La modification concerne la suppression du poste de relevage initialement prévu en aval du bassin de rétention enterré. Les eaux pluviales s'écouleront de manière gravitaire jusqu'à la canalisation d'eau pluviale sous la voie verte.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN